

## Convention France-Maghreb

# SMD Initiative courtise les MRE d'Île-de-France

● La plateforme a conclu une convention de partenariat avec l'association Initiative Île-de-France pour l'accompagnement et le financement croisé des Marocains résidents à l'étranger et des porteurs de projets français dans la région Souss-Massa-Drâa.



Une visite fructueuse. C'est l'impression largement partagée par les participants au forum de la convention France-Maghreb, tenu à la mi-mars à Paris. Pour cette 12<sup>e</sup> édition, la région Souss-Massa-Drâa a été en effet choisie en tant qu'invité d'honneur. Les travaux de ce forum économique ont été marqués par la participation d'une délégation officielle d'Agadir constituée de plusieurs institutions, organismes et associations professionnelles, sous la présidence effective de Brahim Hafidi, président du Conseil ré-

gional de Souss-Massa-Drâa. Au-delà de la promotion du potentiel économique qu'offre la région aux investisseurs et porteurs de projets, l'événement a été marqué par la signature d'une convention de partenariat entre l'association Souss-Massa-Drâa Initiative qui a déjà franchi le cap des 11 MDH de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, au profit des porteurs de projet à l'échelle de la région, et l'association Initiative Île-de-France qui représente 25% du chiffre d'affaire du réseau de France Initiative, constitué de 234 plateformes. Ladite convention a été signée par Mohamed El Moudene et Edouard de Penquilly, présidents des deux structures qui œuvrent conjointement, chacune dans sa région, pour l'accompagnement et le financement des TPE. Selon Mohamed El Moudene, président de SMD Initiative, «les domaines de coopération s'étendent essentiellement aux aspects de la formation et au financement croisé». À cet égard, les deux parties se sont engagées à échanger au niveau de la création d'un Master en entrepreneuriat qui devrait être lancé en partenariat avec l'université Ibn Zohr d'Agadir et Paris III, en plus de la possibilité de bénéficier de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, en faveur des Marocains résidant en Île-de-France. En effet, l'objectif est d'approcher le tissu économique marocain implanté dans cette région, principalement constitué de petits commerces gérés par des MRE, en l'occurrence ceux de la région Souss-Massa-Drâa. La convention offre également un appui financier et un accompagnement post-crédation en faveur des TPE gé-

rées par des résidents français souhaitant s'implanter dans la région Souss-Massa-Drâa. Aujourd'hui, l'activité de la plateforme Souss-Massa-Drâa Initiative (SMDI) a progressé pour se situer à 204 créations d'entreprises avec un fonds de 13 MDH. À l'instar du modèle français des associations de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, l'expérience de SMDI a connu une

réussite devant la difficulté que rencontrent les TPE en s'alignant sur la moyenne française de création. L'autre axe de cette convention -non des moindres- est l'échange d'expériences et la participation au développement du secteur de l'industrie cinématographique. Par ailleurs, le Club des investisseurs originaires d'Agadir et région ont eu des entretiens sur les modalités d'investissement avec Khalil Nazih, directeur du Centre régional d'investissement Souss-Massa-Drâa.

PAR **YASSINE SABER**  
y.saber@leseco.ma

**Ce forum été marqué par la participation d'une délégation officielle d'Agadir.**

gional de Souss-Massa-Drâa. Au-delà de la promotion du potentiel économique qu'offre la région aux investisseurs et porteurs de projets, l'événement a été marqué par la signature d'une convention de partenariat entre l'association Souss-Massa-Drâa Initiative qui a déjà franchi le cap des 11 MDH de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, au profit des por-

teurs de projet à l'échelle de la région, et l'association Initiative Île-de-France qui représente 25% du chiffre d'affaire du réseau de France Initiative, constitué de 234 plateformes. Ladite convention a été signée par Mohamed El Moudene et Edouard de Penquilly, présidents des deux structures qui œuvrent conjointement, chacune dans sa région, pour l'accompagnement et le financement des TPE. Selon Mohamed El Moudene, président de SMD Initiative, «les domaines de coopération s'étendent essentiellement aux aspects de la formation et au financement croisé». À cet égard, les deux parties se sont engagées à échanger au niveau de la création d'un Master en entrepreneuriat qui devrait être lancé en partenariat avec l'université Ibn Zohr d'Agadir et Paris III, en plus de la possibilité de bénéficier de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, en faveur des Marocains résidant en Île-de-France. En effet, l'objectif est d'approcher le tissu économique marocain implanté dans cette région, principalement constitué de petits commerces gérés par des MRE, en l'occurrence ceux de la région Souss-Massa-Drâa. La convention offre également un appui financier et un accompagnement post-crédation en faveur des TPE gé-

ROYAUME DU MAROC  
LE CHEF DU GOUVERNEMENT  
**ANRT**  
الوكالة الوطنية لتنظيم اتصالات  
Agence Nationale de Régulation des Télécommunications

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°04/2014

Le 06 Mai 2014 à 10h00 il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 -, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'aménagement et le renforcement de la sécurité de la salle des serveurs de l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications.

Il est prévu deux visites des lieux le 22 Avril 2014 à 09h00 au site principal au siège de l'ANRT à Rabat et pour le 22 Avril 2014 à 11h00 au site secours situé à l'INPT à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être :

- 1) - Retiré au siège de l'AN.R.T. (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 -.
- 2) - Téléchargé à partir du site web de l'ANRT à l'adresse électronique suivante [www.anrt.ma](http://www.anrt.ma).
- 3) - **Nouveau** : téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics à l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- 4) - Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 la décision 29/07 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANRT ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

- Il est prévu un cautionnement provisoire de 60 000,00 DH.  
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 de la décision précitée.

Les plis sont au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT à l'adresse indiquée dans l'avis d'insertion, et au plus tard le jour précédant celui de la séance de l'ouverture des plis.
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division précitée ;
- Soit remis, séance tenante, au Président de la Commission d'Appels d'Offres de l'ANRT, le jour de la 1<sup>ère</sup> séance publique, au début de la séance, et avant l'ouverture du premier pli.
- (NB : les offres reçues par voie postale (nationale ou internationale) doivent indiquer de manière lisible sur les enveloppes extérieures les indications suivantes :  
-le nom du soumissionnaire et son adresse;  
-l'objet de l'appel d'offres ainsi que de la date limite de dépôt des dossiers ;  
-l'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'examen des offres » ;  
-comporter de façon apparente la mention (très urgent)).

La documentation technique doit être constituée et déposée conformément à l'article 05 du règlement de la consultation. Cette documentation doit être déposée au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis.

Le dossier administratif, le dossier technique et le Cahier des Prescriptions Spéciales et le Règlement de la Consultation doivent être constitués conformément à l'article 06 du règlement de la consultation.

Les réponses aux demandes d'éclaircissements éventuelles seront mises sur le Site Web de l'ANRT ([www.anrt.ma](http://www.anrt.ma)) et le Portail Marocain des Marchés Publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)). Il appartient aux candidats ayant téléchargé les CPS du Site Web de l'ANRT et dudit Portail, de les consulter régulièrement afin de connaître la teneur des éclaircissements fournis par l'ANRT.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay  
Riad - BP : 2939 - Rabat 10 100  
Téléphone : (212) 537 71 84 00  
Télécopie : (212) 537 20 38 62  
www.anrt.ma